

# Projections de ménages : 570 000 ménages supplémentaires en Île-de-France d'ici 2050

Insee Analyses Île-de-France • n° 201 • Mai 2025



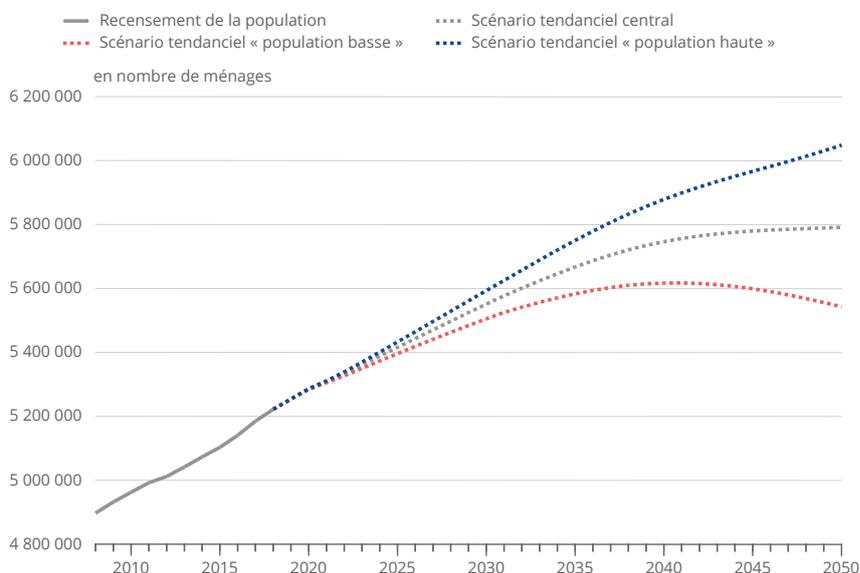
Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se poursuivaient, le nombre de ménages en Île-de-France pourrait atteindre 5,79 millions en 2050. Cela représenterait une augmentation de 570 000 ménages entre 2018 et 2050. Alors qu'elle était supérieure entre 2008 et 2018 avec 32 400 ménages supplémentaires par an, la croissance du nombre de ménages s'amenuiserait progressivement : la région gagnerait en moyenne par an 27 400 ménages entre 2018 et 2030 puis 12 000 ménages entre 2030 et 2050. Du fait du vieillissement de la population, les ménages composés de personnes seules représenteraient 41 % des ménages de la région en 2050 contre 37 % en 2018. La taille moyenne des ménages passerait de 2,30 personnes en 2018 à 2,16 en 2050, soit une diminution un peu moins importante qu'au niveau national.

En Île-de-France, si les tendances démographiques récentes et les évolutions des modes de cohabitation se poursuivaient à l'identique ► **pour comprendre**, ► **encadré**, le nombre de ménages pourrait atteindre 5,79 millions en 2050, soit 570 000 ménages de plus qu'en 2018 ► **figure 1**. En moyenne chaque année, il augmenterait d'environ 17 800 ménages, soit une hausse annuelle moyenne de 3,2 ‰. Ce rythme serait deux fois inférieur à celui observé durant la période 2008-2018 (6,4 ‰). Le ralentissement serait modéré sur la période 2018-2030 et s'accroîtrait les années suivantes. Ainsi, entre 2018 et 2030, 27 400 ménages supplémentaires en moyenne chaque année viendraient faire croître le stock régional (+5,1 ‰) puis, entre 2030 et 2050, ce ne serait plus que 12 000 ménages supplémentaires par an (+2,1 ‰).

Sur l'ensemble de la période, le nombre de ménages en Île-de-France augmenterait moins vite qu'en province (+3,2 ‰ par an contre +4,1 ‰). Ainsi, la part relative du nombre de ménages franciliens parmi les ménages de France métropolitaine diminuerait légèrement, passant de 18 % en 2018 à 17 % en 2050.

Ces projections de ménages découlent du scénario francilien tendanciel central des projections de population [Groupe de travail « Projections démographiques »

## ► 1. Nombre de ménages de 2008 à 2050 en Île-de-France selon les trois différents scénarios de projection de population



**Note** : Scénarios tendanciels de projection de population (central, population basse et population haute) avec hypothèse de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture** : En 2050, le nombre de ménages franciliens serait compris entre 5,54 et 6,05 millions selon les différents scénarios démographiques envisagés.

**Source** : Insee, recensements de la population 2008 à 2018, modèle Omphale 2022.

du CRIES, 2022]. Si la croissance démographique s'avérait plus soutenue (projetée selon le scénario de population dite « haute »), le nombre de ménages dans la région pourrait alors atteindre 6,05 millions, soit une variation annuelle

moyenne de +4,6 ‰. À l'inverse, si la croissance était plus modérée (selon le scénario de population « basse »), ce nombre s'établirait à 5,54 millions de ménages, soit une évolution annuelle moyenne de +1,9 ‰.

## La progression du nombre de personnes vivant seules contribuerait fortement à celle du nombre de ménages

Les évolutions projetées du nombre de ménages s'expliqueraient en partie par des changements dans la structure des ménages, issus des transformations des modes de vie et des dynamiques familiales. Ces changements dans la composition des ménages sont similaires dans la région et en France. Néanmoins, leur ampleur diffère, témoignant ainsi des spécificités de la population francilienne, notamment de sa jeunesse.

En Île-de-France comme dans le reste de la France métropolitaine, la hausse du nombre total de ménages serait essentiellement portée par celle des ménages composés d'une seule personne. Entre 2018 et 2050, ces ménages contribueraient pour 75 % à la hausse globale des 570 000 ménages en Île-de-France (contre 96 % pour la province), correspondant à un accroissement de 420 000 ménages d'une seule personne sur la période. En conséquence, la part des ménages composés d'une seule personne dans la région passerait de 37 % en 2018 à 41 % en 2050 ► **figure 2** et différerait progressivement de celle observée sur le reste du territoire national (37 % en 2018 et 44 % en 2050).

Ainsi, en 2050, 2,37 millions de Franciliens vivraient seuls : ils représenteraient 19 % de la population de la région, soit une proportion sensiblement plus élevée qu'en 2018 où elle s'établissait à 16 % (1,95 million de personnes). Toutefois, cette hausse serait deux fois moins importante en Île-de-France (+2,7 points) qu'en province (+5,5 points). Le nombre de personnes seules progresserait en moyenne de 0,6 % par an en Île-de-France entre 2018 et 2050. Cette hausse serait aussi bien observée chez les hommes que chez les femmes, mais varierait selon les tranches d'âges en raison notamment du vieillissement de la population. En effet, au sein des ménages composés d'une seule personne, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus serait de plus en plus élevée, passant de 32 % en 2018 à 39 % en 2050. À l'opposé, la part des 25-64 ans se réduirait de 60 % à 54 %. Néanmoins, ce vieillissement serait plus prononcé en province où la part de personnes seules âgées de 65 ans ou plus passerait de 40 % à 45 %, tandis que celle des 25-64 ans diminuerait de 50 % à 46 %.

## Les couples resteraient le principal mode de cohabitation en 2050 en Île-de-France

Entre 2018 et 2050, le nombre de **couples** franciliens (avec ou sans enfant)

### ► Encadré - Modes de cohabitation : les Franciliens ne suivent pas la tendance nationale

Les projections de ménages sont obtenues en associant à la population projetée par sexe et âge des hypothèses d'évolution sur les comportements de cohabitation. Ainsi, l'évolution du nombre de ménages repose sur trois facteurs : la croissance démographique, la structure de la population et les modes de cohabitation.

La présente étude repose sur des projections de ménages élaborées avec la thématique Omphale 2022 intitulée « vie à deux ».

Au niveau de la France métropolitaine, le scénario central de projection intègre le prolongement, jusqu'en 2030, des tendances observées entre 2008 et 2018. Des projections par département sont aussi réalisées en appliquant ces hypothèses uniformément pour chacun d'entre eux.

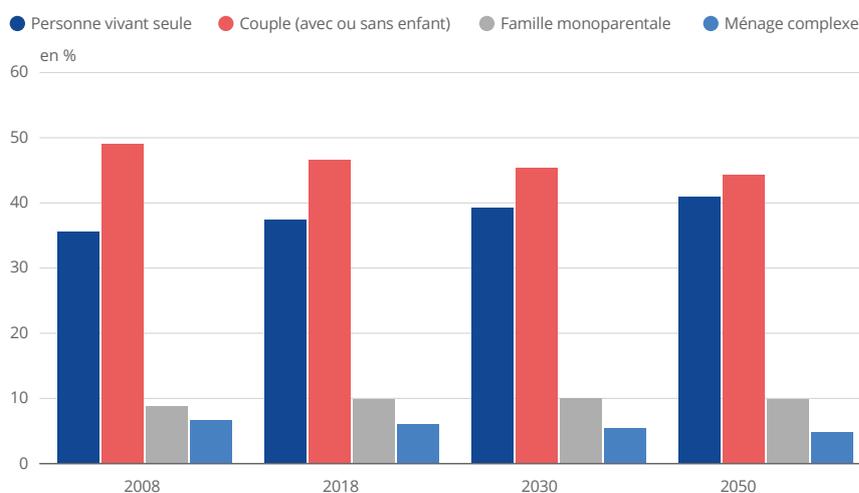
Toutefois, au cours des dernières années, les modes de cohabitation ont évolué de manière sensiblement différente en Île-de-France et dans l'ensemble de la France métropolitaine. La part des ménages composés d'une seule personne, nettement plus élevée en 2008 en Île-de-France qu'en France métropolitaine (35,6 % contre 33,5 %), a progressé deux fois moins vite dans la région qu'au niveau national entre 2008 et 2018 (+1,7 point contre +3,4 points). À l'inverse, la part des couples, avec ou sans enfant, nettement plus faible en Île-de-France en 2008 (49,0 % contre 53,6 % en France métropolitaine) a diminué moins vite entre 2008 et 2018 (-2,4 points contre -3,5 points).

Prolonger, pour la région Île-de-France, les tendances observées en France métropolitaine entre 2008 et 2018 conduirait ainsi à imposer une rupture de la tendance régionale, ce qui se traduirait à terme par, d'une part, une proportion excessive de personnes seules et, d'autre part, une proportion trop faible de couples.

Aussi d'autres hypothèses mieux adaptées à la situation francilienne ont-elles été choisies dans le but de prolonger plus fidèlement les tendances récentes qui y sont observées, à savoir une hausse plus modérée de la proportion des personnes seules et une baisse moins prononcée de la part des couples, au regard des projections à l'échelle nationale.

Ainsi, les hypothèses retenues pour l'Île-de-France tiennent compte des spécificités locales et conduisent donc à des projections de ménages différentes, en Île-de-France, de celles réalisées dans le cadre de l'étude nationale [Gamblin, 2024], fondées sur des hypothèses identiques dans toutes les régions.

## ► 2. Répartition des ménages franciliens selon les modes de cohabitation en 2008, 2018, 2030 et 2050



**Note** : Scénario tendanciel central de projection de population avec hypothèse de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture** : En 2050, la part des couples (avec ou sans enfant) serait de 44,3 % et celle des personnes vivant seules atteindrait 41,0 %.

**Source** : Insee, recensements de la population 2008 à 2018, modèle Omphale 2022.

augmenterait de 131 000, tandis qu'il diminuerait en province (-220 000). Pour autant, la proportion de couples parmi l'ensemble des ménages reculerait aussi en Île-de-France (-2,3 points), mais à un rythme moins élevé qu'en province (-7,0 points). Néanmoins, les couples seraient toujours en Île-de-France le mode de cohabitation le plus fréquent en 2050 (44 % contre 41 % de ménages d'une seule personne) alors que, en province, les ménages d'une seule personne

représenteraient alors une proportion égale à celle des couples, à 44 %.

Les autres structures de ménages connaîtraient des évolutions plus modérées. Ainsi, le nombre de familles monoparentales augmenterait de 56 000 entre 2018 et 2050, mais leur part parmi les ménages resterait quasiment stable (9,9 %) en Île-de-France, alors qu'elle passerait de 8,4 % à 9,1 % en province. Enfin, la part des **ménages complexes**,

regroupant plusieurs familles ou des colocations, reculerait de 1,3 point en Île-de-France, soit davantage que dans le reste de la France métropolitaine (-1,0 point).

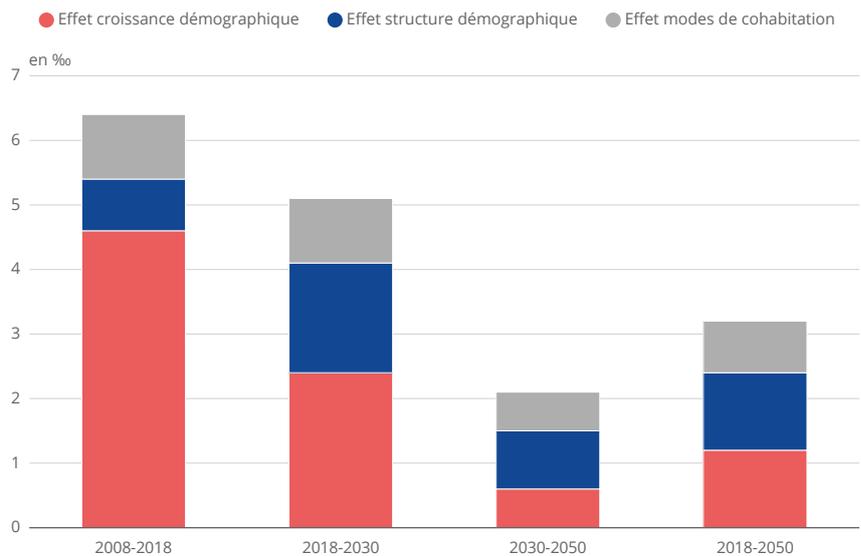
### La croissance des ménages serait de moins en moins due à l'augmentation de la population

L'évolution du nombre de ménages peut se décomposer selon trois effets. L'effet croissance démographique correspond à l'évolution du nombre total d'habitants, qui entraîne mécaniquement une variation du nombre de ménages. L'effet structure démographique est lié à la répartition par âge de la population et reflète le vieillissement ou le rajeunissement de la population. Puisque les comportements résidentiels varient selon l'âge (les jeunes adultes vivent souvent seuls ou en colocation, les familles vivent à plusieurs, les personnes âgées vivent souvent seules ou en couple sans enfant), à population constante, une évolution de la pyramide des âges modifie le nombre total de ménages. Enfin, l'effet modes de cohabitation est lié aux changements dans les comportements sociaux vis-à-vis de la vie en ménage (augmentation des séparations, montée du célibat ou des familles monoparentales, décohabitations de plus en plus tardives des enfants, recul de la cohabitation intergénérationnelle, etc.). Cela influence la taille et la composition des ménages et donc leur nombre total, à structure et taille de la population constantes ► **figure 3**.

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages a nettement moins augmenté en Île-de-France (+6,4 ‰ par an) qu'en province (+9,3 ‰ par an). Que ce soit dans la région ou en province, ces évolutions sont essentiellement dues à la croissance démographique (respectivement +4,6 ‰ et +4,2 ‰). En revanche, les effets modes de cohabitation et structure démographique ont eu un moindre effet en Île-de-France (+1,0 ‰ et +0,8 ‰) qu'en province (+3,6 ‰ et +1,5 ‰).

Entre 2018 et 2030, la croissance démographique serait toujours la cause principale de la hausse du nombre de ménages en Île-de-France (+2,4 ‰ par an). Néanmoins, cet effet se réduirait quasiment de moitié par rapport à la période 2008-2018. Dans le même temps, l'effet structure démographique progresserait deux fois plus vite (+1,7 ‰ par an) et serait plus important que l'effet modes de cohabitation qui, lui, serait stable (+1,0 ‰). Ainsi, le vieillissement de la population impacterait fortement la hausse du nombre de ménages. Dans le reste de la France métropolitaine, l'effet croissance démographique

### ► 3. Contribution des différents effets à l'évolution annuelle du nombre de ménages entre 2008 et 2050 en Île-de-France

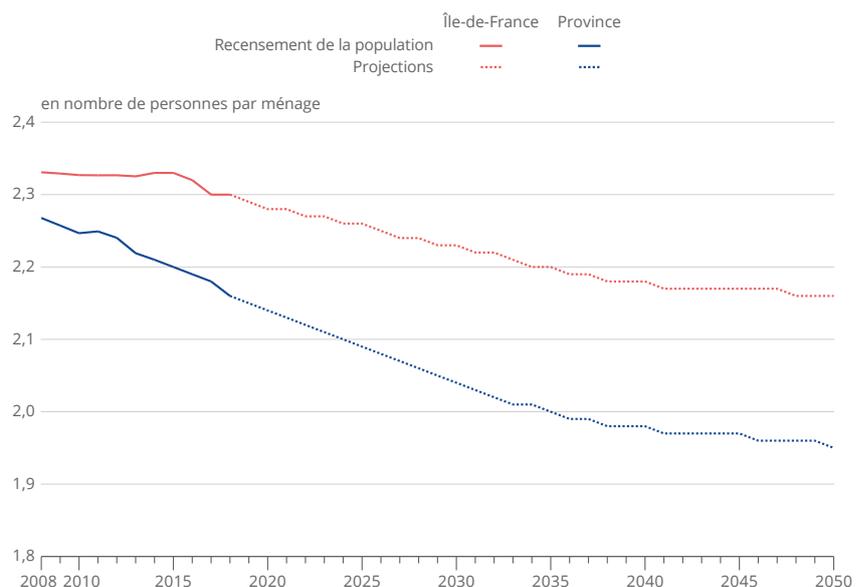


**Note** : Scénario tendanciel central de projection de population avec hypothèse de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.

**Lecture** : Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages franciliens augmenterait de 3,2 ‰ par an, dont 1,2 ‰ est dû à l'effet croissance démographique, 1,2 ‰ à l'effet structure démographique et 0,8 ‰ à l'effet modes de cohabitation.

**Source** : Insee, recensements de la population 2008 à 2018, modèle Omphale 2022.

### ► 4. Évolution entre 2008 et 2050 de la taille moyenne des ménages en Île-de-France et en province



**Note** : Pour l'Île-de-France, scénario tendanciel central de projection de population avec hypothèse de projection des ménages « vie à deux » au niveau bas ; pour la province, scénario central de projections de population et de ménages.

**Lecture** : En 2050, selon les différents scénarios démographiques envisagés, la taille moyenne des ménages serait de 2,16 personnes en Île-de-France et de 1,95 en province.

**Source** : Insee, recensements de la population 2008 à 2018, modèle Omphale 2022.

resterait relativement proche de celui de l'Île-de-France (+1,9 ‰ par an), mais les effets associés aux changements de modes de cohabitation et à la structure démographique seraient toujours nettement plus élevés (respectivement +2,8 ‰ et +2,5 ‰ par an).

Sur la période 2030-2050, l'évolution annuelle moyenne globale du nombre de

ménages en Île-de-France devrait fortement se rapprocher de celle du reste du territoire national (respectivement +2,1 ‰ et +2,4 ‰ par an). Dans la région, l'effet structure démographique contribuerait le plus à la croissance du nombre de ménages (+0,9 ‰ par an) alors que l'effet modes de cohabitation aurait une contribution identique à celui de l'effet croissance démographique (+0,6 ‰ par an).

Ainsi, sur l'ensemble de la période allant de 2018 à 2050, l'accroissement du nombre de ménages serait porté autant par la croissance démographique que par l'effet structure démographique (+1,2 ‰). L'effet modes de cohabitation serait moindre (+0,8 ‰).

## La taille moyenne des ménages continuerait de diminuer

Les transformations sur longue période de la population (structure par âge) et les évolutions sociétales (décohabitation ou mise en couple) influent sur le nombre de ménages et sur le nombre d'habitants, et donc sur la taille moyenne des ménages. Ainsi, le nombre de ménages progresserait plus de deux fois plus rapidement que la population francilienne (+3,2 ‰ par an contre +1,4 ‰), conduisant à une réduction de la taille moyenne des ménages. Cela s'expliquerait notamment par la hausse du nombre de personnes vivant seules. La baisse de la taille moyenne s'inscrirait dans une dynamique observée depuis le début des années 2000, mais elle s'accroîtrait dans les prochaines années. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage en Île-de-France passerait de 2,30 personnes en 2018 à 2,16 en 2050, soit une baisse de 0,14 personne par ménage sur la période, après un recul plus modéré entre 1999 et 2018 (-0,08 personne par ménage).

Alors que, par le passé, les ménages franciliens étaient plus petits que les ménages de province, l'inverse est observé depuis le milieu des années 2000. Selon les projections réalisées, la taille moyenne des ménages resterait plus élevée en Île-de-France qu'en province (1,95) ► **figure 4** et cet écart continuerait de se creuser. En effet, la taille moyenne des ménages en province diminuerait entre 2018 et 2050 à un rythme plus soutenu que dans la région francilienne (-0,24 personne par ménage, soit un rythme proche de celui observé entre 1999 et 2018). ●

Marie Acs, Philippe Serre, Myriam Yahyaoui (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

## ► Pour comprendre

Les projections de ménages sont réalisées à partir de projections de population. Celles-ci sont réalisées à partir de l'outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves, **Omphale** 2022. Il intègre des hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres au territoire. Le scénario retenu dans cette étude est le scénario tendanciel [Groupe de travail « Projections démographiques » du CRIES, 2022], qui prolonge les tendances locales du passé récent.

Afin de réaliser des projections de ménages, des hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation, fournies par le Service des données et études statistiques (SDES), sont appliquées.

Les projections de ménages consistent à répartir la population projetée en fonction des hypothèses choisies selon les sept modes de cohabitation suivants : enfant, personne seule, parent d'une famille monoparentale, couple avec ou sans enfant, adulte d'un ménage de deux adultes (hors couple, colocation par exemple), adulte d'un ménage de trois adultes ou plus, personne hors ménage. Cette répartition de la population par mode de cohabitation permet d'obtenir un nombre de ménages projetés. Les projections ne sont pas des prévisions, elles prolongent les tendances récentes et ne prennent pas en compte des facteurs exogènes comme les politiques publiques.

Enfin, les projections de ménages, en ce qu'elles sont fondées uniquement sur des hypothèses démographiques, ne constituent pas des projections de besoins en logement. Conduire de telles projections impliquerait un travail spécifique prenant en compte l'occupation du parc de logements (vacance, résidences secondaires ou meublés touristiques, sous-occupation...) ainsi que les problématiques de reconstruction, d'amélioration et de rénovation.

## ► Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, est constitué par l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a donc équivalence entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans les habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage d'au moins deux personnes qui n'est pas une famille (famille monoparentale, couple sans enfant ou couple avec au moins un enfant). Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont donc ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et de personnes isolées. Ainsi, on peut distinguer trois cas de figure selon que le ménage comprend :

- deux familles, et éventuellement une ou plusieurs personnes isolées ;
- une famille et une ou plusieurs personnes isolées ;
- plusieurs personnes isolées.

## ► Pour en savoir plus

- **Acs M., Serre Ph., Yahyaoui M.**, « [Projections de ménages : une baisse à Paris et une croissance assez soutenue dans le reste de la région d'ici 2050](#) », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 202, mai 2025.
- **Gamblin V.**, « [De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050](#) », *Insee Focus* n° 317, janvier 2024.
- **Boutchenik B., Rateau G.**, « [Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050 : analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions](#) », Document de travail, SDES, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, décembre 2023.
- **Groupe de travail « Projections démographiques », Comité régional pour l'information économique et sociale d'Île-de-France**, « [Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine](#) », *Insee Flash Île-de-France* n° 72, novembre 2022.

